

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 26 septembre 2025

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025.

Membres en exercice: 11 Présents: 7 Votants: 10 Pour:10 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS: Monsieur Jean DELMAS

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Thomas DEVAUD représenté par Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET, Monsieur Joseph ROBERT représenté par Monsieur Hervé BOULET

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Régularisation de voirie au Vernet - Achat terrain M. PLUVY Philippe
DE_2025_042**

Madame la Maire,

EXPOSE la nécessité d'acquérir la parcelle F 852 d'une surface de 257 m² au village du Vernet - la Combelette - appartenant à M. PLUVY Phillippe;

DONNE LECTURE du mail d'acceptation reçu en date du 03 septembre 2025 de M. PLUVY Phillippe;

PRECISE que cette acquisition est nécessaire afin de régulariser la voirie actuelle qui dessert plusieurs maisons et terrains mais qui est actuellement propriété privée;

PRECISE que la vente sera à l'euro symbolique;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la parcelle F 852 d'une surface de 257 m² à l'euro symbolique ;

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune ;

DESIGNE la SCP DELHAL - BONHOMME-ROMIEU pour la réalisation des différents actes;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour signer les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

02 OCT. 2025

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le : **02 OCT. 2025**



**La Maire,
Colette ROUQUET.**



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

048-214800898-DE_2025_042-DE

A G E D I